Image not found or type unknown

Confrontation et aide juridictionnelle

Par **Alkemia13**, le **04/06/2011** à **16:56**

Bonjour,

Etant victime de viol, j'ai rdv pour une première confrontation avec l'agresseur.
à la police ce lundi matin 6 juin 2011.
L'avocat que j'ai contacté et qui accepte de travailler avec l'AJ,
me demande 300€HT pour m'assister.

Ayant droit à l'aide juridictionnelle, dois je payer cette somme où cette assistance rentre-elle dans le cadre de l'aj ?

Je suis un peu perdue, merci pour votre réponse en urgence.

Par **anos**, le **29/10/2018** à **13:24**

J'ai également le même problème. Là l'avocat facture 700€ !

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés